

# Ce que vous devez savoir sur les soins en France

Page 3

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4648 - Lundi 10 décembre 2018 - Prix : 10 DA

Béjaïa  
**Fin de la  
crise à  
l'université**

Page 24

Surcharge des classes

# Un phénomène qui nuit à la qualité de l'enseignement

Page 3

## Paris en état de siège

Par Mohamed Habili

**P**our la quatrième fois, samedi dernier, les Gilets jaunes ont pu manifester à Paris, bien que les autorités aient tout tenté pour les en dissuader. Une quatrième grande journée non seulement d'ailleurs dans la seule capitale mais à l'échelle de la France, ce qui en soi augure bien de l'avenir de leur mouvement. Du côté des forces de l'ordre aussi, la mobilisation était au rendez-vous, tant pour ce qui est des effectifs que de l'ordre de bataille, de sorte que contrairement au samedi du 1<sup>er</sup> décembre, elles n'ont pas été débordées. On serait tenté de dire que la partie qui s'est jouée le 8 décembre s'est soldée par un nul, qu'en somme il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu. Notons toutefois que du côté des tenants de l'ordre la satisfaction était palpable, en particulier à la mi-journée, quand les manifestants, pris de court par un dispositif sécuritaire à la fois plus massif et plus mobile, à la différence de celui de la dernière fois, n'avaient encore le temps de rien. Ceux d'entre eux qui les premiers avaient pu accéder à ce lieu de ralliement que sont les Champs Elysées ne pouvaient plus en sortir, et ceux qui voulaient se joindre à eux étaient refoulés à l'extérieur. Le Paris haussmannien a été conçu à l'origine pour permettre aux forces de l'ordre de manœuvrer à l'aise contre la foule des émeutiers. Elles avaient eu besoin du champ et de la perspective pour voir se former l'attroupement, le disperser, le charger, pour percer la barricade, et même pour donner le canon. Le cœur de Paris a été dessiné par un spécialiste du maintien de l'ordre.

Suite en page 3

## Un nouveau code en élaboration

# Urbanisme, la fin de l'anarchie ?



Ph.D. R.

Le ministre de l'Habitat, Abdelwahid Temmar, a affirmé que son département ministériel est en cours d'élaboration d'un nouveau code unifié et homogène de l'urbanisme.

Lire page 2

Justice/Conférence nationale aujourd'hui à Alger

## L'exception d'inconstitutionnalité sous diagnostic

Page 3

Célébrant le 57<sup>e</sup> anniversaire de son décès

## Le cinéaste Abdennour Zahzah prépare un film sur Frantz Fanon

Page 13

Un nouveau code en élaboration

# Urbanisme, la fin de l'anarchie ?

■ Le ministre de l'Habitat, Abdelwahid Temmar, a affirmé que son département ministériel est en cours d'élaboration d'un nouveau code unifié et homogène de l'urbanisme.

Par Meriem Benchaouia

Lors d'un point de presse animé en marge de sa visite de travail dans la wilaya de Mostaganem, le ministre a souligné que ce nouveau code englobera ceux de l'urbanisme 29-90, de la ville 06-06 et de la régularisation foncière 08-15 dont les délais d'application ont été prorogés plusieurs fois. Elaboré par des experts, il devra contribuer à encadrer et traiter plusieurs données dont la régularisation de la situation des habitations illicites et non achevées, a-t-il souligné, annonçant que son département procédera à une consultation pour sélectionner une wilaya pilote pour l'application des articles de ce nouveau texte après son approbation par le Parlement. Au sujet du nouveau mode de location, Abdelwahid Temmar a fait savoir qu'il favorise la création d'un marché de location compétitif entre promoteurs pour répondre à la demande croissante et réduire les charges et les coûts au budget de l'Etat. Environ 50 à 60% de la demande sur le marché immobilier dans le monde est la location et non pas l'acquisition du logement, a fait remarquer le ministre, signalant que le marché de location est faible en Algérie, ce qui encourage les transactions illégales dont la location adjacente. Le nouveau texte contenu dans la loi de finances 2019 permettra la réalisation de programmes d'habitat par des promoteurs privés et



publics, destinés à la location à la portée des citoyens aux revenus faibles, moyens ou supérieurs, avec l'encouragement des opérateurs économiques à avoir droit à ces projets de promotion libre. La valeur de la location sera définie au titre de ce nouveau mode suivant un cahier des charges mis au niveau local et dans chaque wilaya, a indiqué le ministre, affirmant que l'Etat, le promoteur et le citoyen seront gagnants. Abdelwahid Temmar a instruit les Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI)

d'être prêts à contribuer à la création de ce marché de location à travers l'application des nouvelles lois relatives à la concession après 2 ans de l'acquisition du logement ou avant, à condition de faire restituer l'aide de l'Etat.

## Distribution de 60 000 logements sur l'ensemble du territoire national

Quelque 60 000 logements de différents types dont 20 000

du programme location/vente (AADL) seront distribués au niveau national jusqu'à la mi janvier prochain, a annoncé, samedi à Mostaganem, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar. Lors d'une cérémonie de remise symbolique des clés de 326 logements publics locatifs (LPL) et de location/vente AADL et de 500 affectations d'aides à l'habitat rural (25 communes), le ministre a souligné que les opérations de distribution lancées samedi se poursuivront aux mois de

décembre et janvier, ce qui confirme l'engagement du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, à garantir des conditions de vie décentes aux citoyens. Jusqu'au 15 janvier prochain, 10 000 logements AADL seront distribués à Alger, 4 000 autres à Oran, 1 000 à Relizane, 970 à Sétif, 900 à Mila, 450 à Saida, 274 à Bordj Bou Arreridj et 900 à Chlef, Tiaret, Tissemsilt et autres wilayas, a annoncé Abdelwahid Temmar. Le ministre a procédé, lors de sa visite dans la wilaya de Mostaganem, à la pose de la première pierre de construction de 1 500 logements dans le cadre du programme de logement promotionnel aidé (LPA) dans sa nouvelle formule. Ce programme, qui comprend aussi 360 logements promotionnels et 28 espaces commerciaux, sera réalisé par 28 entreprises dont deux publiques, selon les explications fournies par les responsables du secteur de l'habitat de la wilaya de Mostaganem. Concernant la nouvelle formule LPA, M. Temmar a souligné que le texte réglementaire régissant ce programme est susceptible de traiter des dysfonctionnements enregistrés par l'ancienne formule et les éviter à l'avenir. Ce nouveau texte permet de contrôler les comptes qui passent par la Caisse nationale du logement (CNL) et le versement des dus des promoteurs suivant les taux d'avancement des projets, a-t-il indiqué.

M. B.

## Tizi Ouzou

# Guichet électronique unique de délivrance des documents biométriques

Le premier guichet électronique unique dans la wilaya a été lancé officiellement hier au niveau des services de l'état civil de la mairie du chef-lieu de la commune de Tizi Ouzou, en présence des autorités locales. Le

guichet en question, fonctionnel depuis plus d'une année, devrait faciliter la délivrance de deux documents, à savoir le passeport et la carte d'identité nationale biométriques. Ces documents seront délivrés aux citoyens rési-

dant dans la commune de Tizi Ouzou au niveau d'un seul guichet, en attendant sa généralisation à l'ensemble des communes de la wilaya de Tizi Ouzou. A noter que le ministère de l'Intérieur et des Collectivités

locales avait annoncé la généralisation du guichet unique à l'ensemble des communes du pays avant la fin 2018, dans le cadre de la stratégie de modernisation de l'administration. Les cadres de la commune de Tizi Ouzou,

aux côtés des wilayas de Boumerdes, Tamanrasset, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Laghouat et Béjaia, ont bénéficié de stages de formation en prévision du lancement du guichet électronique unique.

Hamid M.

## Organe de prévention et de lutte contre la corruption 54 000 déclarations de patrimoine d'élus locaux et 6 000 de hauts fonctionnaires

Le président de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Mohamed Sbaibi, a fait savoir, hier à Alger, que ses services avaient reçu 54 000 déclarations de patrimoine d'élus locaux et près de 6 000 déclarations émanant de hauts fonctionnaires de l'Etat. Présidant l'ouverture des travaux d'une journée d'étude sur «les problématiques de déclaration de patrimoine», M. Sbaibi a indiqué que l'ONPLC devrait recevoir près de 100 000 déclarations d'agents publics occupant des postes corruptibles, à partir de début 2019. Il a dénoncé, dans ce cadre, la non-coopération de certains fonctionnaires, obligés par loi de déclarer leur patrimoine, estimant qu'ils «ignorent les missions et prérogatives de l'Organe en le considérant un simple appareil administra-

tif». L'ONPLC «ne rencontre aucune difficulté avec les autorités politiques qui le soutiennent suffisamment à travers la mobilisation de tous les moyens humains et matériels», a-t-il affirmé. Il est à noter, à cet égard, que la loi 01-06 relative à la lutte et la prévention contre la corruption avait défini la liste des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine dont des agents publics comme suit : «Toute personne qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif, judiciaire ou au niveau d'une Assemblée populaire locale élue, qu'elle soit nommée à titre permanent ou temporaire, quel que soit son niveau hiérarchique ou son ancienneté». La déclaration de patrimoine concerne également «toute autre personne investie d'une fonction ou d'un mandat, même temporaire, rémunérée ou non et

concourt, à ce titre, au service d'un organisme public ou d'une entreprise publique, ou de toute autre entreprise dans laquelle l'Etat détient tout ou une partie de son capital, ou toute autre entreprise qui assure un service public», stipule la loi. Dans ce cadre et vu le nombre important de déclarations de patrimoine déposées auprès de l'organe en question, dont l'étude et le traitement se font encore manuellement, un projet d'élaboration d'une plateforme électronique a été mis sur pied, permettant de construire des ponts avec les administrations concernées, à l'instar des directions des biens de l'Etat, des douanes et des impôts. Ce projet requiert également l'élaboration de textes réglementaires relatifs à la protection des informations et des données.

L'ONPLC est un appareil constitution-

nel décrit par la Constitution de 2016 comme étant «une autorité administrative indépendante placée auprès du président de la République». Cette autorité garantit à l'ensemble de ses membres la protection contre toute forme de pression ou d'intimidation, de menaces, outrages, injures ou attaques dont ils peuvent être l'objet à l'occasion de leur mission. Cette autorité est chargée de «proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics». Cet Organe adresse également au président de la République un rapport annuel d'évaluation de ses activités liées à la prévention et à la lutte contre la corruption.

R. T.



Protocole annexe à la Convention générale sur la sécurité sociale

# Ce que vous devez savoir sur les soins en France

■ Dans un communiqué rendu public hier, l'ambassade de France à Alger avertit les Algériens désirant se soigner en France dans le cadre du protocole annexe à la Convention générale sur la sécurité sociale, ratifié par un décret du chef de l'Etat le 17 novembre dernier, que «les soins ne seront pas gratuits».

Par Lynda Naili

A ce titre, expliquant les dispositions de mise en application dudit protocole dont l'entrée en vigueur sera effective «une fois le processus de ratification terminé», la représentation diplomatique précisera qu'«il (le protocole annexe) ne concerne que les soins qui ne peuvent pas être dispensés en Algérie» et qu'«il ne signifie nullement que les soins en France sont dorénavant gratuits pour les Algériens». En outre, estimant «ce protocole très positif» dans la mesure où «il élargit le champ des bénéficiaires potentiels en Algérie et tend à sécuriser les circuits administratifs et financiers entre nos deux systèmes d'assurance maladie», «il doit permettre, considérera la même source, de réduire le nombre de patients algériens qui vont se faire soigner en France dans le cadre de démarches purement personnelles». Lesquelles démarches individuelles, relève le document de l'ambassade de France, «génèrent une dette privée qui avoisine 25 millions d'euros» ainsi que «des problèmes de recouvrement». De ce fait, expliquant aux Algériens les dispositions de ce nouveau protocole essentiellement destiné aux «assurés sociaux et aux démunis



non assurés», le document de l'ambassade de France dira que «ces soins doivent faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de prise en charge par la Cnas» qui procédera «à une évaluation financière préalable (devis) des soins programmés pour les patients algériens dans des établissements français», avant de délivrer une «attestation de droits aux soins programmés». Suite à quoi, poursuivra la même source, «les patients algé-

riens peuvent ensuite bénéficier de l'accès aux prestations en nature de l'assurance maladie française». Ce qui, enchaînera la même source, permettra aux concernés de disposer d'une prise en charge qui leur permettra de se faire «délivrer rapidement des visas pour soins». Ceci avant de souligner que «les patients algériens qui ne bénéficient pas d'une autorisation préalable de la Cnas doivent payer la totalité des frais occasionnés».

Auparavant, ledit document rappellera que cette démarche de soins médicaux en France au profit des Algériens s'inscrit dans le cadre du protocole annexe à la Convention générale sur la sécurité sociale paraphé entre la France et l'Algérie en avril 2016 et ratifié par décret du Président de la République le 17 novembre dernier, relatif aux soins de santé programmés dispensés en France aux Algériens assurés sociaux et démunis non assurés sociaux résidant en Algérie. Il est à noter que depuis l'annonce de cette possibilité de soins en France, les réactions ont été franchement hostiles, y compris de la part des professionnels de la santé, qui y voient «une humiliation». En effet, considérant ce protocole comme étant «une injure et un mépris pour les soignants algériens», Professeur Kamel Bouzid, président de la Société algérienne d'oncologie médicale, cité par la presse nationale il y a trois jours, a estimé, à ce propos, que «nous avons tout ce qu'il faut, il suffit seulement qu'on nous aide en termes de médicaments innovants et en moyens». Aussi, la ratification de ce protocole «n'est pas un aveu d'échec» mais l'expression «d'un mépris pour le système de soins algérien».

L. N.

Surcharge des classes

## Un phénomène qui nuit à la qualité de l'enseignement

Alger comme partout dans le pays, certains établissements éducatifs connaissent une surcharge, allant jusqu'à abriter plus de 50 élèves par classe, chose qui n'est dans l'intérêt ni de l'élève ni de l'enseignant, ni pour la qualité de l'enseignement. En effet, dans plusieurs wilayas du pays, les établissements éducatifs connaissent une surcharge des classes. Ils sont souvent plus de 45 élèves à s'entasser dans les classes primaires, CEM et lycées, ce qui influe sur le rendement des écoliers et nuit à la qualité des cours donnés par les enseignants. Dans ces classes qui connaissent une surcharge, les enseignants se transforment

vite en gendarmes. Au lieu de donner des leçons, ils cherchent à calmer les 50 élèves et à faire régner le silence. Une enseignante de langue arabe dans un des lycées de Ain Benian qui connaît une surcharge depuis plus de 4 ans, nous affirme qu'avec ce nombre d'élèves en classe toujours en augmentation, cela devient difficile de se faire respecter et de donner un cours de qualité aux élèves. «J'ai trois classes de BEM, chacune de plus de 50 élèves. Avec ce nombre il m'est souvent difficile de finir mon cours», nous confie cette enseignante. Les causes de ce phénomène sont nombreuses. En effet, outre le retard de récep-

tion des projets d'établissements en cours, le déplacement des populations vers des zones peu peuplées suite aux multiples opérations de relogement sont pour beaucoup dans cette situation. Les partenaires sociaux de Nouria Benghebril relèvent, dans ce sens, un manque de prévision et de planification à court, moyen et long terme. De plus, le facteur du redoublement pèse lourd dans l'accroissement de ce phénomène, menant à l'entassement de 50 élèves par classe dans certaines régions du pays. Dans ce sens, la ministre avait préconisé plusieurs solutions, dont essentiellement l'élargissement des examens de rattrapage aux

élèves ayant obtenu, pour le cycle primaire, des moyennes entre 4 et 4,99 sur 10 et à ceux ayant obtenu, pour le cycle moyen, des moyennes entre 9 et 9,99 sur 20. Le rattrapage concernera toutes les classes, à l'exception de celles des examens nationaux, à savoir la 5<sup>e</sup> année primaire, la 4<sup>e</sup> année moyenne et la 3<sup>e</sup> année secondaire. Parmi les solutions et les mesures prises, Benghebril avait cité le recours aux classes en préfabriqué. Une solution temporaire et exceptionnelle fortement utilisée dans plusieurs régions du pays, dont les zones d'Alger-Est et Alger-Ouest. Deux à quatre classes en préfabriqué ont été installées au début

LA QUESTION DU JOUR

## Paris en état de siège

Suite de la page un

C'est à la fois une ville et une arène apprêtée, trafiquée, l'objectif étant de canaliser la révolte avant de la tailler en pièces. Une ville en apparence, un champ pour opérations de maintien de l'ordre en réalité. On a pu encore le vérifier samedi dernier, en voyant l'Etoile se transformer en nasse, et les artères qui y confluent en autant de canaux diviseurs faciles à couper. Dès qu'il y a eu assez de Gilets jaunes ayant pu passer les barrières filtrantes placés en amont, les issues se sont fermées. Il ne restait plus aux manifestants encore libres de se déplacer dans Paris qu'à aller allumer des contre-feux ailleurs dans la ville. N'empêche, la satisfaction des responsables de l'ordre s'est atténuée dans les heures qui ont suivi. Leurs troupes ont fait meilleure figure que la dernière fois, soit, elles n'ont pas vaincu pour autant. Il aurait fallu peut-être pour cela laisser quelques milliers de Gilets jaunes en plus entrer dans les Champs Élysées avant de refermer les issues. Il y en aurait eu moins ailleurs, forcément. La réalité, c'est que le match n'a pas été nul. Pour l'emporter, il suffisait aux Gilets jaunes de rallier Paris en nombre suffisant pour ne pas se trouver enfermés, tous autant qu'ils sont ou presque, sous l'Arc de Triomphe. Car cela veut dire que leur mouvement n'a pas faibli, qu'il peut donc revenir à la charge dès samedi prochain, pour jouer le 5<sup>e</sup> acte. S'agissant des autorités, si pour l'essentiel leurs troupes ont fait mieux que la dernière fois, elles n'ont cependant pas réussi à faire suffisamment peur aux Gilets jaunes pour les dissuader de monter à Paris en nombre du même ordre que le samedi d'avant. En fait, elles ont perdu dès lors qu'elles ont été obligées de mettre la ville en état de siège. La partie était inégale en fait, les critères de réussite n'étant pas les mêmes pour les deux camps. M. H.

de l'année dans les établissements scolaires ou au niveau d'espaces vacants contigus. D'autres solutions ont été adoptées, comme le système de double vacation, notamment pour le cycle primaire et les classes mobiles du cycle moyen.

Thinhinene Khouchi

Justice/Conférence nationale aujourd'hui à Alger

## L'exception d'inconstitutionnalité sous diagnostic

Une conférence nationale sur le principe de l'exception d'inconstitutionnalité sera organisée aujourd'hui et demain par le ministère de la Justice en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Centre international des conférences (CIC) à Alger. Le principe de l'exception d'inconstitutionnalité, consacré par la Constitution révisée en 2016 et qui sera effectif à partir de mars 2019, est

une procédure permettant à l'une des parties au procès de contester une disposition législative si elle estime qu'elle porte atteinte à ses droits et libertés garantis par la Constitution. A travers cette nouvelle disposition, tout citoyen, toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, y compris une personne étrangère reconnue par le droit algérien, peut invoquer l'exception devant n'importe quelle juridiction relevant de

la Cour suprême ou du Conseil d'Etat. L'exception d'inconstitutionnalité peut être soulevée devant toute juridiction relevant de l'ordre judiciaire ordinaire ou administratif, en première instance, en appel ou en cassation. Les conditions de recevabilité d'une exception d'inconstitutionnalité sont les suivantes : la disposition législative contestée détermine l'issue du litige ou constitue le fondement des poursuites, la disposition légis-

lative n'a pas déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel, l'exception d'inconstitutionnalité doit présenter un caractère sérieux. La recevabilité d'une exception d'inconstitutionnalité est examinée en priorité par la juridiction devant laquelle elle a été soulevée. Les modalités d'application de ce principe, introduit pour la première fois en Algérie dans le cadre de la promotion des droits de l'homme et des droits des

justiciables, ont fait l'objet de la loi organique 18-16 du 2 septembre 2018 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de l'exception d'inconstitutionnalité. La disposition qui peut être soulevée dans le cadre de l'exception d'inconstitutionnalité doit être de nature législative, c'est-à-dire une loi votée par le Parlement et promulguée par le président de la République.

H.T./APS

Future loi organique sur les associations

# Un chapitre pour encadrer les associations à caractère religieux

■ La future loi organique sur les associations, qui est en phase de préparation, prévoit un chapitre encadrant les associations à caractère religieux, a affirmé, hier, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aissa.

Par Dalil Y.

« Nous débattons actuellement de la nouvelle loi organique sur les associations en général où un chapitre sera consacré aux associations à caractère religieux », a déclaré le ministre sur la ondes de la Radio nationale, précisant que les associations à caractère religieux « concerneront celles



des mosquées ainsi que celles de culte autre que musulman ». Estimant qu'« il y a nécessité de garantir que l'association de la mosquée n'accapare pas l'autorité de l'imam », le ministre a indiqué que l'imam doit être décrété comme « l'autorité suprême dans la gestion des mosquées, une sorte de directeur de l'établissement et de l'institution ». Le

ministre a relevé, par la même occasion, que « l'imam est déstabilisé par des pressions et par des lobbyings qui se font généralement autour de la mosquée par ces associations », critiquant des tendances « islamo-politiques » qui essaient d'accaparer actuellement des associations de mosquées pour « un éventuel positionnement pré-électoral ». « C'est

pourquoi nous avons décrété le gel du renouvellement des associations religieuses », a rappelé M. Aissa, pour qui la question « ne peut être rediscutée qu'en période post-électorale ». Pour le ministre, il s'agira de « mettre en œuvre tout le dispositif juridique pour permettre à l'imam de poursuivre toute personne qui atteindrait à sa dignité ou déstabiliserait l'équilibre de la mosquée », notant que l'imam devait être le « seul guide » de la mosquée. Sur la cérémonie de béatification, samedi à Oran, des religieux chrétiens assassinés en Algérie durant les années 90, le ministre a indiqué que « cela jaillit des notions de l'Islam qui est ouvert sur les autres religions », ajoutant que « l'Algérie est un pays doté de principes et de fondements d'ouverture, de vivre-ensemble et de modération qui lui permettent de s'ouvrir sur les autres religions ». A propos de la liberté de conscience, le ministre a souligné que « la liberté d'accomplissement de culte autre que musulman est garantie constitutionnellement en Algérie à condition de respecter les lois de la République ».

## Ouyahia reçoit le représentant du pape François

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a reçu, dimanche à Alger, le Cardinal Angelo Giovanni Becciu, Préfet de la Congrégation pour les causes des Saints, représentant du pape François, qui effectue une visite en Algérie, dans le cadre de la cérémonie de béatification des religieux catholiques qui a eu lieu, samedi à Oran, indiquent les services du Premier ministre, dans un communiqué.

L'audience s'est déroulée en présence de Mohamed Aissa, ministre des Affaires religieuses. La cérémonie de béatification de l'ancien évêque d'Oran Pierre Claverie (1938-1996) et de ses 18 compagnes et compagnons de culte chrétien, morts en Algérie durant la décennie noire, s'est déroulée à la chapelle de Notre Dame de Santa Cruz, dans les monts du Murdjadio (Oran), ouverte vendredi après sa restauration.

D. Y./APS

## Célébration

# Le CNDH appelle à contribuer «efficacement» à la promotion des droits de la personne humaine

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a appelé hier les institutions et les

## Aucune victime à déplorer Incendie à la maternité de Gué de Constantine

LES AGENTS de la Protection civile de la wilaya d'Alger ont circonscrit, hier, un incendie qui s'est déclaré à la maternité de Gué de Constantine, sans faire de victimes, a-t-on appris d'une source de la Direction de la Protection civile de la wilaya d'Alger. Dans une déclaration à l'APS, le lieutenant Khaled Benkhalfallah, chargé de l'information auprès de la Protection civile d'Alger, a indiqué qu'un incendie s'est déclaré hier au rez-de-chaussée de la maternité sise à la Cité Al Hayat, dans la commune de Gué de Constantine, et a été circonscrit sans qu'il y ait de victimes à déplorer. L'incendie s'est déclaré dans deux pièces au rez-de-chaussée de la maternité réservées aux archives, au matériel et équipements de chauffage, a-t-il indiqué, précisant que deux camions-extincteurs et une ambulance ont été mobilisés pour éviter la propagation du feu. A. S.

organes de l'Etat, les organisations de la société civile, ainsi que tous les citoyens pour contribuer «efficacement» à la promotion des droits de la personne humaine et de la défense des libertés fondamentales en Algérie. Dans un communiqué diffusé à l'occasion de la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le CNDH appelle « l'ensemble des institutions et des organes de l'Etat, les organisations de la société civile, les forces vives du pays ainsi que tous les citoyens et citoyennes à contribuer efficacement à la promotion des droits de la personne humaine et à la défense des libertés fondamentales en Algérie ». Il appelle également les autorités publiques, « chacune en ce qui la concerne, à prendre les mesures nécessaires à la garantie du respect des droits

de l'Homme, conformément aux règles qui régissent l'Etat de droit », a précisé la même source. Dans le but de montrer l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans la vie quotidienne, le Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies a lancé le 10 décembre 2017 – Journée des droits de l'Homme – une campagne d'un an qui s'achèvera avec la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration le même jour en 2018 et l'a placée sous le thème « œuvrons pour l'égalité, la justice et la dignité humaine ». Ainsi et dans le cadre des festivités relatives au 70<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation universelle des Droits de l'Homme, l'initiative du Haut Commissariat aux droits de l'Homme de les étaler sur une année, à partir de 2017, est une manière de gagner l'adhésion de

tous les acteurs impliqués par la question des droits de l'Homme aux niveaux national et international, a relevé le CNDH. La campagne vise trois principaux objectifs : promouvoir, susciter l'adhésion et encourager la réflexion, a noté la même source, ajoutant que l'objectif consiste à mobiliser « un large public à travers le monde, aider à mieux faire comprendre le rôle que joue la Déclaration dans notre vie quotidienne et à encourager une réflexion approfondie sur les manières de promouvoir et défendre les droits de l'Homme ». Enfin, le Conseil, « conformément à son mandat et à ses missions, s'inscrit pleinement dans l'esprit et dans la lettre de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et œuvre par tous ses moyens à la promotion et à la protection des droits de l'Homme et au respect des liber-

tés fondamentales en Algérie », a soutenu le CNDH. De même, il encourage « vivement tous les acteurs institutionnels et non institutionnels à poursuivre la voie prônée par les hautes autorités de notre pays à consolider l'édification de l'Etat de droit et à l'ancrer davantage dans la pratique quotidienne de tout un chacun ». Le CNDH, en sa qualité d'institution nationale constitutionnelle, ayant pour mission le renforcement et la protection des Droits de l'Homme, réitère sa « détermination » à exercer « pleinement toutes les prérogative qui lui sont dévolues » et d'agir avec « abnégation, intégrité, impartialité, en toute conscience et en toutes circonstances pour la promotion et la protection des droits de l'Homme ».

Y. G.

## Intoxication au monoxyde de carbone

# 4 décès à Relizane

Quatre personnes ont péri asphyxiées par le monoxyde de carbone dans la wilaya de Relizane et trois autres ont été sauvées dans la wilaya de Bouira durant les dernières 24 heures, a annoncé, hier, la Direction générale de la Protection civile. « Les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer les premiers soins à 3 personnes incommodées suite à une fuite de gaz de ville dans la commune de Bouira. Dans la wilaya de Relizane, ils ont procédé à l'évacuation de 4 personnes décédées intoxiquées par le monoxyde de carbone, émanant d'un chauffa-

ge dans leur domicile, à la cité El Intissar, commune de Relizane », a-t-elle indiqué dans un communiqué. La Direction générale de la Protection civile a saisi l'occasion pour rappeler aux citoyens les consignes de sécurité pour prévenir ce type d'accidents et préserver leur vie, soulignant la nécessité de faire entretenir régulièrement les appareils par un professionnel, de ne pas boucher les prises d'air dans les pièces et de toujours ventiler son logement lors de l'utilisation des appareils de chauffage. La Direction générale de la Protection civile a mis également l'accent sur

l'importance d'aérer, au moins 10 minutes par jour son logement et de ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air. Selon la Direction générale de la Protection civile, il est également important de ventiler la pièce pendant l'utilisation de l'appareil, de ne pas laisser un moteur de voiture en marche dans un garage fermé, de ne pas se servir de tels appareils dans des pièces dépourvues d'aération et d'appeler la Protection civile au numéro 14, en cas d'urgence, en précisant l'adresse exacte et la nature de l'accident pour une prise en charge rapide et efficace. O. N.



Pomme de terre

# L'Algérie n'importera plus de semences d'ici à 2021

■ Le ministre de l'Agriculture, Abdelkader Bouazghi, a affirmé à Guelma que «l'Algérie se passera définitivement de l'importation de semences de pomme de terre en 2021» après le succès de leur production locale.

Par Amel B.

Dans une déclaration à la presse à la ferme Richi-Abdelmadjid dans la commune de Belkheir, le ministre a indiqué que cette ferme a réussi «grandement» dans la maîtrise technique de la production en quantités de plants de pommes de terre de première génération (G1) permettant la production des plants de deuxième génération G2 et «la satisfaction des besoins nationaux en semences Super Elite». S'étendant sur 1 000 hectares, la ferme Richi-Abdelmadjid qui consacre 100 hectares et 325 serres modernes à la production des plants de pomme de terre, vit «une phase historique dans l'agriculture algérienne, parvenant pour la première fois à produire localement des semences de pomme de terre», a souligné le ministre. «L'Algérie, a-t-il ajouté, qui importe actuellement entre 120 000 et 150 000 tonnes de semences de pommes de terre, soit entre 90 millions et 100 millions dollars, couvrira



entièrement ses besoins en semences de pomme de terre selon le programme tracé après l'excellente maîtrise de l'itinéraire technique de production de plants 100% algériens de ce tubercule et après l'implication de plusieurs entreprises dans ce

programme». M. Bouazghi a également relevé que la maîtrise du processus de production de plants de pomme de terre constitue une seconde phase de réalisation du vaste programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, visant à

assurer la sécurité alimentaire du pays après la première phase de maîtrise de la production de semences de céréales notamment de blé. Le ministre a suivi à l'occasion un exposé des responsables de la ferme Richi-Abdelmadjid qui a réceptionné

en 2018 environ 800 000 mini-tubercules fournis par la société agro-développement (Sagrodev) de Sétif pour la production de plants G1 donnant un rendement moyen de 450 quintaux à l'hectare. Lors de l'inspection des activités de pêche continentale sur le barrage Bouhemdène dans la commune de Hammam Debagh, le ministre a exhorté les responsables locaux à favoriser la création de zones d'activités spécialisées en aquaculture, notamment après l'aval accordé par le Conseil des ministres pour la création de parcelles zones. Le ministre a visité la ferme pilote Moussi-Tahar, dans la commune de Tamoulka, spécialisée dans le conditionnement des semences et l'élevage ovin ainsi que le barrage Medjaz Begar dans la commune d'Ain Mekhlouf destiné à l'irrigation de 317 hectares. Il s'est également rendu à un complexe agroalimentaire et une conserverie de tomate, respectivement à Belkheir et Ain Benbeidha, et à un entrepôt de céréales à Boucheouf. **A. B.**

## Cours mondiaux des matières premières

### Tendance générale haussière

Les cours mondiaux des matières premières ont connu, la semaine dernière, une tendance haussière, à l'exception du cacao et du café et quelques métaux de base. Les cours du pétrole se sont redressés après la décision des membres de l'Opep et leurs alliés de baisser leur production commune de 1,2 million b/j. Le Brent a pris 1,61 dollar pour clôturer à 61,67 dollars. Le WTI américain s'est apprécié de 1,12 dollar pour finir à 52,61 dollars. Après des négociations difficiles, «le simple fait que l'alliance Opep-Russie tienne bon est un facteur aussi important que les détails de l'accord lui-même», a estimé un analyste. La baisse de production de 1,2 million de barils par jour pourrait toutefois «ne pas être suffisante pour éliminer la surabondance de pétrole sur le marché», selon un autre analyste. «Une réduction de 1,5 mbj était nécessaire pour éviter une surproduction au premier semestre 2019. En conséquence, les prix devraient plutôt rester orientés à la baisse dans les mois à venir malgré la réaction spasmodique d'aujourd'hui sur le marché», a-t-il prévenu. Les prix du blé restaient soutenus vendredi dans un marché européen calme, après une séance très active jeudi. Sur Euronext, la tonne de blé gagnait 75 centimes d'euro sur l'échéance de mars à 202,75 euros et 50 centimes sur celle de mai à 203,50 euros. La tonne de maïs gagnait aussi 25 centimes d'euro sur l'échéance de janvier à

174,25 euros, ainsi que sur celle de mars à 176,25 euros. Le blé est soutenu par des profits moindres de l'euro face au dollar. La réunion de la Banque centrale européenne la semaine prochaine et l'incertitude du Brexit ont sans doute limité les gains de l'euro. Le cacao et le café ont baissé sur la semaine tandis que le sucre est parvenu à se maintenir malgré l'abondance indienne. Pour le café, le robusta et l'arabica sont tombés jeudi à un plus bas depuis début octobre, à respectivement 1 559 dollars la

tonne à New York et 104,45 cents la livre à Londres. Plus particulièrement du côté de l'arabica, dont le premier producteur est le Brésil, ces dernières semaines, la baisse a pu être alimentée par «l'affaiblissement du réal brésilien», ont fait remarquer les analystes. La faiblesse du réal face au dollar peut inciter les exportateurs d'arabica et de sucre à vendre rapidement leurs récoltes sur le marché international en dollars, même à des prix plus bas puisqu'ils engrangeront plus de réais en raison du taux de change.

L'Organisation internationale du café prévoit un surplus de production au niveau mondial entre 500 000 et 1,2 million de sacs pour 2018-2019, soit une diminution par rapport aux 1,7 million de sacs pour 2017-2018. Le cacao s'est également inscrit en baisse sur la semaine. A New York, la tonne de cacao pour livraison en mars a atteint son plus bas depuis un peu moins de deux mois, à 2.095 dollars. «Les arrivées en Côte d'Ivoire (premier producteur mondial de cacao) ont continué d'être impression-

nantes, avec 590 000 tonnes entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 25 novembre, contre 430 000 tonnes il y a un an», ont expliqué les analystes. L'Organisation internationale du cacao a par ailleurs réduit ses prévisions de surplus à l'échelle mondiale de 31 000 tonnes, à 22 000 tonnes pour la saison 2017-2018. «Cet ajustement relativement petit ne devrait pas substantiellement changer la situation pour le début de la saison 2018-2019», ont fait valoir les analystes. **M. Y./APS**

## Russie

### Un prix compris entre 55 et 65 dollars le baril de brut est «raisonnable»

Un prix compris entre 55 et 65 dollars le baril de brut est «raisonnable» tant pour les producteurs que pour les consommateurs, a déclaré le ministre russe de l'Energie, Alexandre Novak. Le prix actuel du pétrole convient parfaitement à la Russie du point de vue de ses recettes budgétaires et de la stabilité de son marché intérieur, a déclaré M. Novak à la chaîne de télévision Rossiya 24. «La décision qui a été prise par l'Organisation des pays exportateurs de

pétrole (Opep) et ses partenaires permettra d'équilibrer le marché durant le premier et le second trimestres de l'année prochaine. Nous espérons au moins maintenir les cours actuels», a-t-il déclaré. En l'absence de décision, le prix du pétrole aurait pu dégringoler, ce qui aurait eu «une influence négative sur le secteur des hydrocarbures et sur les indices économiques», a-t-il ajouté. Il a précisé qu'un prix compris entre 55 et 65 dollars le baril était «équilibré» tant pour les produc-

teurs que pour les consommateurs. Vendredi, le ministre russe de l'Energie a confirmé que la Russie avait donné son accord pour réduire sa production journalière de pétrole de 228 000 barils par jour. Les pays de l'Opep ont réussi à s'entendre pour retirer du marché 1,2 million de barils par jour : 800 000 des pays de l'Opep et 400 000 de ceux qui ne sont pas membres de cette organisation. **D. Y.**

## Chine

### Ralentissement des prix à la production et à la consommation en novembre

Les prix à la production industrielle en Chine ont freiné en novembre, comme les prix à la consommation, a annoncé hier le Bureau national des statistiques (BNS). L'indice des prix à la production industrielle a augmenté de 2,7% sur un an, contre 3,3% le mois précédent, sa plus faible progression depuis octobre 2016. Le ralentissement de la progression des prix à la sortie d'usine est le reflet d'une demande qui faiblit. L'indice des prix à

la consommation (IPC), principale jauge de l'inflation en Chine, a enregistré une hausse de 2,2% sur un an, contre 2,5% en octobre. L'alimentaire a davantage augmenté (+2,5%) que le non alimentaire (+2,1%), alors que les prix de l'énergie ont chuté au cours du mois. La croissance des échanges commerciaux de la Chine avec le reste du monde a ralenti le mois dernier, avec des exportations en hausse de 5,4% et des importations à +3% sur un an

contre +15,6% et +21,4% respectivement en octobre. Début décembre, Washington et Pékin sont toutefois convenus de laisser une chance à la négociation sur leurs points de contentieux et de différer de 90 jours l'imposition de nouvelles hausses de droits de douane. Les Etats-Unis ont en conséquence suspendu l'imposition prévue de surtaxes de 25% – au lieu de 10% – sur 200 milliards de produits importés de Chine. **R. E.**

Mila

# Libération du tracé de la pénétrante autoroutière Djendjen-El Eulma

■ Le tracé du tronçon de 15,5 km traversant Mila du projet de la pénétrante autoroutière Djendjen-El Eulma est «*totalelement libéré*», apprend-on auprès de la direction de wilaya des travaux publics.

Par Zineddine L.

L'opération de démolition des 93 habitations situées sur ce tracé a débuté après l'indemnisation de tous les propriétaires terriens, indique-t-on de même source, avant d'ajouter que cette opération inclut aussi le démantèlement de structures dépendant de la société Sonelgaz dont des pylônes de haute, moyenne (50) et basse tensions. Aussi, les structures relevant du secteur des ressources en eau alimentant en eau potable les mechtas Staf, Alaga, Ouled Ameer et Dar Cherif, dans la commune de Minar Zerza, qui passaient par le tracé, ont-elles été déviées, ajoutant la même source. Les



dépouilles du cimetière se trouvant également sur ce même tracé ont été déplacées, assurent les services des travaux publics qui affirment que désormais ce tronçon de la pénétrante autoroutière Djendjen/El Eulma est «*définitivement libéré*». Il a été également convenu de terminer

les études de projets futurs du secteur des ressources en eau et recenser les ouvrages projetés pour en tenir en compte lors de la réalisation de la pénétrante autoroutière et assurer la sécurité de celle-ci, soutient-on de même source.

## Réception «en janvier» du projet de l'AEP de la commune Tasdane Hadada

Le projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable (AEP) au profit des habitants de la commune Tasdane Hadada, au nord de Mila, sera réceptionné «en janvier 2019», a-t-on appris auprès des services de la wilaya. La réception du projet contribuera à l'amélioration du service en matière d'AEP et «*augmentera considérablement le débit d'eau*» dans cette collectivité locale, ont précisé les mêmes services. Le projet englobe la mise à niveau de la station de pompage de Tasdane Hadada de manière à augmenter de dix litres le débit d'eau pour atteindre 39 litres/seconde au profit de plus de 6 000 âmes, a-t-on indiqué, soulignant que le projet permettra une alimentation quotidienne en ce précieux liquide à raison de 2 heures par jour au lieu d'une seule fois tous les quatre jours actuellement applicable. Par ailleurs, les mêmes services ont indiqué que les travaux sont en cours pour la mise à niveau du système d'AEP de la commune de Minar Zarza depuis la station de pompage Bouhani jusqu'au réservoir de 500 m<sup>3</sup> et également vers un autre réservoir totalisant 1 000 m<sup>3</sup>. Ce projet, devant être réceptionné en «*février prochain*», permettra l'accroissement du débit d'eau évalué actuellement entre 10 et 16 litres/seconde à 48 litres/seconde, a-t-on indiqué.

Anissa H.

Z. L./APS

Souk Ahras

## Réception «avant fin mars» de deux infrastructures de transport routier

Deux structures du secteur des transports seront «*avant fin mars*» prochain réceptionnées dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris samedi du directeur du secteur, Salim Farhat. Ces projets portent sur la construction d'une gare routière dans la commune d'Oum Ladhaim et l'extension de la gare routière du chef-lieu de wilaya, a précisé le même responsable, soulignant que le projet de la commune d'Oum Ladhaim affiche 90% de taux d'avancement des travaux. Cette structure de transport qui dispose d'espaces pour le stationnement des bus et des taxis service évitera aux voyageurs le déplacement jusqu'à la commune de M'daourouch pour le transport inter-wilayas, a-t-on indiqué de même source. Dans les détails, le responsable local du secteur des transports a relevé que la gare routière de la commune d'Oum Ladhaim, érigée sur près de 8 000 m<sup>2</sup>, englobe 18 quais de bus et autres réservés aux taxis service, un pavillon réservé à l'administration et un espace commodités. La même source a également indiqué que l'extension de la gare routière du

chef-lieu de wilaya, inaugurée en 2013 et totalisant actuellement 1,2 hectare, permettra de réaliser des quais supplémentaires pour le stationnement des taxis service inter-wilayas en plus d'autres commodités, à l'image d'une salle de prière, un café, un restaurant, une pharmacie, des locaux commerciaux, ainsi qu'un pavillon réservé aux marchandises. Parallèlement, pas moins de 2 249 licences d'exploitation de taxi service ont été attribuées «*récemment*» par les services des transports, a-t-on fait savoir.

### Création de trois zones d'expansion touristique pour la relance de l'investissement

Trois zones d'expansion touristique (ZET) destinées à renforcer l'investissement du tourisme seront créées dans les régions d'Ouled Driss, Khemissa et Taoura dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris auprès de la directrice du tourisme et de l'artisanat, Nafissa Fatmi. Ces projets ont été validés à la fin de la semaine dernière, a précisé la même

responsable, détaillant qu'il s'agit d'une ZET à El Mesid, dans la commune d'Ouled Idriss, d'une surface de 67 hectares. La région d'El Mesid, située à 1 400 mètres d'altitude, dispose de sites archéologiques à proximité, de sources thermales dans la région de Zaâd et la mechta de Boumaira et une source d'eau minérale à Ben Daoued, ainsi que les zaouias Sidi Alaoueli et Sidi Ahmed. La région célèbre annuellement la fête des cerises, un fruit très répandu dans cette zone, a-t-on encore noté. La ZET de K h e m i s s a s'étend sur 20 ha, dans une région connue par ses sites archéologiques dont un classé à l'échelle nationale et sa faune et flore riches et diversifiées, a ajouté M<sup>me</sup> Fatmi. Erigée sur une surface de 109 hectares, la troisième zone est située dans la région de Betoum relevant de la localité de Taoura, ajoute la même source, faisant savoir que cette ZET se situe à proximité de la zone humide de la région et de la source thermale de Demsa, a-t-on

Sidi Bel-Abbès

## Attribution de 300 logements publics locatifs

Quelque 300 logements publics locatifs (LPL) ont été attribués au site situé sur le chemin de Zerouala, dans la daïra de Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris du chef de daïra, Abdelkader Saadi. Ce quota d'habitat fait partie de 420 LPL destinés aux familles résidant dans habitations précaires, des caves et des entrepôts. Le restant des logements sera distribué prochainement, a-t-on annoncé. Par ailleurs, le même responsable a indiqué que des pré-affectations seront attribuées, fin décembre courant ou début janvier prochain, à 900 familles qui seront relogées au site de Telmouni. Les logements seront prêts en fin mars ou début

avril 2019. Les travaux de réalisation de 2 000 autres LPL en cours à Sidi Bel-Abbès avec un bon rythme et seront livrés en mai prochain, a fait savoir le même responsable qui a souligné que la priorité dans l'attribu-

tion de ces logements est accordée aux personnes ayant déposé des recours et ceux dont les dossiers ont été déposés entre 2010 et 2013. Le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI),

Abderrahmane Djebri, a annoncé que l'opération de distribution des logements publics locatifs se poursuivra dans les prochaines semaines au niveau de différentes communes de la wilaya, signalant que la livraison de ces

logements sociaux se fera après la pose des réseaux d'électricité et du gaz. Pour rappel, un quota de 60 LPL a été distribué jeudi à Sidi Yakoub en attendant l'attribution prochaine de 60 autres.

T. Kh.

Ouargla

## Remise de camions à benne-tasseuse au profit de huit communes

Un parc roulant de 16 nouveaux camions à benne-tasseuse, destinés à la collecte des ordures ménagères, ont été attribués à huit communes de la wilaya de Ouargla, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Inscrite dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge de l'environnement au niveau des collectivités, l'opération, initiée par le ministère de l'Intérieur, des

Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a profité aux communes de Ouargla (3 camions), Rouissat (2), Hassi-Benabadallah (2), Ain El-Beida (2), El-Hedjira (2) El-Alia (2), N'goussa (2) et Sidi-Khouiled (1), a précisé la même source. Deuxième du genre après celle ayant profité aux communes de Rouissat, Ouargla et Sidi-Khouiled, cette opération vise le renforce-

ment de la flotte destinée à la prise en charge de l'hygiène du milieu, a indiqué le wali de Ouargla, Abdelkader Djellaoui. L'initiative, qui porte sur la mise à la disposition des collectivités locales de moyens humains et matériels, a insisté sur la préservation de ces moyens en vue d'allonger leur durée d'exploitation et de répondre aux préoccupations du citoyen.

R. R.



Accord de pêche UE-Maroc

# La Suède s'oppose aux décisions du Conseil de l'UE contraires au droit international

■ La Suède a indiqué, dans une déclaration officielle, s'opposer aux décisions du Conseil de l'UE relatives à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, qui ne respecte pas le droit international, y compris les arrêts de la Cour de justice des communautés européennes, invoquant l'absence de consentement du peuple du Sahara occidental.

Par Farid M.

Les ministres de la Compétitivité de l'UE ont approuvé fort discrètement, le 28 novembre dernier, l'accord de pêche proposé entre le Maroc et l'UE et destiné à s'appliquer au Sahara occidental occupé. La Suède s'y est opposée, invoquant l'absence de consentement du peuple du Sahara occidental. Ce vote jugé «furtif» s'est passé dans une «extrême discrétion» et n'a pas été suivi de communiqué de presse. Pour la Suède, «les exigences juridiques de la Cour de justice des Communautés européennes ne sont pas remplies», étant donné que «les organisations vitales représentant le peuple du Sahara occidental n'ont pas donné leur consentement». Le texte intégral de la déclaration de la Suède indique que «la Suède votera contre les décisions du Conseil relatives à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc. Lorsque le mandat (demandé par la Commission européenne pour ouvrir des négociations sur un nouveau protocole pour l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche avec le Maroc) avait été adopté en avril, la Suède avait clairement indiqué que son soutien à un futur accord dépendrait de l'accord respectant pleinement le droit international, y compris les arrêts de la Cour de justice des communautés européennes». Les arrêts, poursuit la déclaration, établissent que la mise en œuvre d'accord avec le Maroc couvrant le territoire du Sahara occidental et les eaux

adjacentes à son territoire doit recevoir le consentement du peuple du Sahara occidental. La Suède a également précisé que «nous entendions par "le peuple concerné" dans le mandat "le peuple du Sahara occidental", conformément aux jugements». La Suède «remercie les institutions de l'UE pour le travail de fond qu'elles ont accompli au cours des négociations, y compris lors de la conduite du processus de consultation» et «réaffirme qu'il est essentiel que le peuple du Sahara occidental donne son consentement à l'accord». Après avoir évalué l'accord et le processus mis en place, la Suède «note que des organisations vitales représentant le peuple du Sahara occidental n'ont pas donné leur consentement à l'accord. Ainsi, la Suède conclut que les exigences juridiques de la Cour de justice des Communautés européennes ne sont pas remplies et ne peut donc pas approuver l'accord». L'Allemagne et le Danemark ont également publié une déclaration commune qui souligne l'importance de respecter le droit européen et le droit international. Mais ces deux pays se sont abrités derrière l'avis du service juridique du Conseil selon lequel l'accord en question serait conforme à l'arrêt de la CJUE du 27 février 2018. Pour sa part, le Conseil, qui opère dans une opacité remarquable bien loin de l'impératif de transparence, refuse fermement de publier son fameux avis juridique. Ceci est considéré par les observateurs comme un déni de démocratie et renseigne surtout sur la faiblesse de l'argumentaire censé couvrir une «grossière



manœuvre» de contournement de l'arrêt de la CJUE. On ne voit pas clairement comment les Etats membres de l'UE en sont convenus à conclure que le nouvel accord est conforme à l'arrêt de la Cour, car aucun consentement n'a été obtenu du peuple sahraoui. Seule une douzaine d'organismes gouvernementaux marocains et de groupes d'entreprises marocains ont été consultés. «Des cercles franco-espagnols agissant à visage découvert au sein de la commission ont aidé le Maroc».

## L'UE se félicite de la présence à la table ronde de Genève des parties en conflit

L'Union européenne (UE) s'est félicitée de la participation des parties en conflit au Sahara occidental, le Maroc et le Front Polisario, ainsi que les deux pays, l'Algérie et la Mauritanie,

en tant qu'Etats voisins, à la table ronde de Genève sur le Sahara occidental, les 5 et 6 décembre. «Cela témoigne des efforts renouvelés entrepris par le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et son Envoyé personnel, Horst Kohler, pour résoudre le différend au Sahara occidental en réunissant les parties et les voisins dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel», a déclaré la porte-parole de l'UE, Maja Kocijancic, citée samedi par des médias. Pour l'UE, la participation à la table ronde des deux parties en conflit, le Maroc et le Front Polisario, en présence de l'Algérie et la Mauritanie, en tant qu'Etats voisins, ainsi que «l'annonce d'une deuxième réunion au premier trimestre de 2019 montrent que tous les participants se disent prêts à poursuivre leur engagement sous les auspices de l'ONU». «Il faut utiliser cet élan et poursuivre activement les discus-

sions dans un esprit de compromis», a souligné M<sup>me</sup> Kocijancic, rappelant que la tenue de la première table ronde de Genève sur le Sahara occidental les 5 et 6 décembre a été «la première réunion en six ans de discussions directes». «L'Union européenne est prête à contribuer aux mesures susceptibles de créer un climat positif pour les discussions, traduisant ainsi notre soutien total aux efforts de l'ONU», a conclu la porte-parole de l'UE. La résolution 2440 du Conseil de sécurité avait enjoint, le 31 octobre dernier, le pays colonisateur, le Maroc, et le Front Polisario, représentant légitime et unique du peuple du Sahara occidental, de reprendre les négociations «sans préconditions et de bonne foi» en vue de parvenir à une solution au conflit qui permette l'autodétermination du peuple sahraoui.

F. M./APS

## Libye

# La Compagnie pétrolière nationale met en garde contre la fermeture d'un champ majeur

La Compagnie nationale de pétrole de la Libye (NOC) a déploré la fermeture du champ pétrolière de Charara (sud) par une milice locale, estimant que cela allait nuire à l'économie. La NOC a condamné dans un communiqué, repris hier par la presse locale, les actions des Gardes des installations pétrolières (PFG) qui «ont facilité ce matin une manifestation sur place et ont menacé les employés de mettre fin à la production». La société et son opérateur local Akakus ont mis en garde contre «les conséquences dévastatrices d'une telle fermeture, tant pour la région méridionale que pour toute l'économie

libyenne». La fermeture du champ de Charara entraînerait une baisse de 315 000 barils de brut de la production quotidienne nationale, alors qu'un autre champ produisant 73 000 barils/jour est déjà fermé. Pour la NOC, cela représente une perte quotidienne de 32,5 millions de

dollars, selon le communiqué. La compagnie dirigée par Mustafa Sanalla a fait part de ses préoccupations face au «comportement des PFG et des individus et groupes qui exploitent les souffrances des habitants du sud de la Libye pour leur profit personnel». Un mouvement baptisé

«Colère de Fezzan», du nom de cette région du sud-ouest de la Libye, a fait fermer samedi le champ de Charara, exigeant de meilleures conditions, dont la reconstruction de villes touchées par les conflits armés et la fourniture de liquidités aux banques locales qui en manquent, ont

rapporté des médias locaux. Le champ de Charara, situé à environ 750 km au sud-ouest de la capitale, Tripoli, est le plus grand champ pétrolière du pays. Il produit 270 000 b/j, soit plus du quart de la production nationale.

S. A./Agences

## Tunisie

# Adoption des principaux articles du projet de loi de finances 2019

L'Assemblée tunisienne des représentants du peuple (ARP) a adopté les principaux articles du projet de loi de finances 2019 (76 articles). Les travaux de l'ARP ont repris hier pour examiner les articles supplémentaires et adopter l'intégra-

lité du projet, rapporte l'agence TAP. La Commission des conciliations s'est réunie hier pour examiner les articles supplémentaires (73 articles), a indiqué le député et membre de la commission de finances, de la planification et du développement Mongi

Rahoui. Le 24 novembre 2019, l'ARP a entamé la discussion des projets de budget de l'Etat et de la loi de finances 2019, qui devront être adoptés avant les délais constitutionnels fixés le 10 décembre 2018.

R. M.



France

# Après une mobilisation des «gilets jaunes», l'attente d'annonces de Macron

■ *Quelque 125 000 manifestants encore ce samedi et des violences, mais en proportion moindre qu'il y a une semaine : après une quatrième journée de mobilisation en léger recul des «gilets jaunes», Emmanuel Macron va annoncer de nouvelles mesures en réponse à cette crise mettant son quinquennat à l'épreuve.*



Par Rima C.

semaine auparavant et avaient stupéfié dans le monde entier. La maire de Paris, Anne Hidalgo (PS), a cependant déploré lors de cet acte IV samedi «des scènes de chaos» et des «dégâts incalculables» pour l'économie et l'image de la ville. «De nombreux Français, notamment commerçants, ont connu un nouveau samedi noir», selon Laurent Wauquiez (LR). Il y a eu sur l'ensemble du territoire 11 000 manifestants de moins que le 1<sup>er</sup> décembre. Un dispositif «exceptionnel» avait été prévu, avec 89 000 membres des forces de l'ordre déployés sur l'ensemble du territoire, dont 8 000 à Paris appuyés par 14 véhicules blindés à roue, déployés pour la première fois de leur histoire dans la capitale. Tour Eiffel, Louvre et de nombreux commerces étaient restés fermés. Les contrôles avaient été multipliés en amont des rassemblements, et 1 723 personnes ont été interpellées au total samedi, qui ont débouché sur 1 220 gardes à vue, selon un bilan donné hier matin par le ministère de l'Intérieur. Selon un bilan national provisoire de la direction générale de la santé, «179 personnes blessées ont été prises en charge sur tout le territoire par les équipes médicales des hôpitaux». «À toutes les forces de l'ordre mobilisées aujourd'hui, merci pour le courage et l'exceptionnel professionnalisme dont vous avez fait preuve», a tweeté en fin de soirée Emmanuel Macron. Dans la soirée, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner s'est félicité qu'«un point d'arrêt (ait) été mis à l'escalade de la violence» et que la «dynamique des casseurs» ait été «brisée». Un millier de «gilets jaunes» ont aussi défilé à Bruxelles, où 400 personnes ont été arrêtées et un policier blessé. Depuis la Turquie, le président Recep Tayyip Erdogan a dénoncé la «violence» des autorités françaises. «Triste jour», pour le prési-

dent américain Donald Trump, qui a estimé que le mouvement des «gilets jaunes» était la preuve que l'accord de Paris sur le climat «ne marche pas». En parallèle et très majoritairement dans le calme, des milliers de personnes ont participé à des marches pour le climat dans plusieurs villes, dont une partie portant des gilets jaunes, avec des slogans appelant à lutter dans un même élan contre «l'urgence climatique» et l'urgence sociale. Cible récurrente des manifestants, à coup de «Macron démission», le chef de l'Etat, qui n'a pas pris la parole publiquement depuis samedi de la semaine dernière, est resté dans le palais présidentiel, entouré d'un imposant dispositif de protection. Il a laissé jusqu'alors Edouard Philippe monter au front, devant le Parlement et les médias. Les concessions de l'exécutif, notamment l'annulation de l'augmentation de la taxe sur les carburants, semblent avoir eu pour principal effet d'avoir fragilisé le Premier ministre qui défendait une simple suspension de la hausse, avant d'être brutalement désavoué par l'Elysée. Faut-il annoncer un tournant social ou «garder le cap» des réformes comme jusqu'alors? Le chef de file de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, a de nouveau évoqué samedi «la dissolution» de l'Assemblée nationale, qui selon lui «s'approche comme une issue possible, raisonnable et tranquille» à la crise. «Les trois quarts des revendications des gilets jaunes sont dans notre programme», a-t-il aussi assuré, et que le mouvement est rétif à toute classification sur l'échiquier politique. Députés LFI, communistes et socialistes doivent déposer demain une motion de censure contre le gouvernement, qui devrait être débattue mercredi ou jeudi mais n'a aucune chance d'être adoptée.

R. C.



## Points chauds

Popularité

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que Marine Le Pen tente depuis le début du mouvement des «gilets jaunes» de se distinguer à leurs yeux comme une femme politique de confiance, ses soucis avec la justice sont encore bien présents. La présidente du Rassemblement National (RN) a ainsi tenté de faire annuler un recouvrement de plus de 41 000 euros réclamés par le Parlement européen pour l'emploi suspect d'un assistant parlementaire. La justice européenne a rejeté son recours. Le tribunal de l'Union européenne «après avoir examiné l'ensemble des arguments développés par Marine Le Pen, les écarts ou les rejets faute de preuves ou de fondement juridique», a souligné, dans un communiqué, la juridiction établie au Luxembourg. Marine Le Pen avait réclamé l'annulation d'une décision du Parlement du 6 janvier 2017, selon laquelle un montant de 41 554 euros avait été «indûment versé» dans le cadre d'un contrat de travail et devait être recouvré. Cette somme concernait le garde du corps de Marine Le Pen, Thierry Légier, rémunéré en tant qu'assistant. Ce contrat portait sur un emploi à temps partiel d'assistant local sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2011, rappelle le communiqué. La dirigeante du RN a été députée au Parlement européen de 2009 à 2017. Le 19 juin 2018, le tribunal de l'UE avait déjà confirmé que Marine Le Pen devait rembourser près de 300 000 euros réclamés par le Parlement européen, en raison de l'emploi douteux d'une assistante parlementaire, Catherine Griset. Marine Le Pen avait critiqué à l'époque une décision «ubuesque» et annoncé un recours. À partir des premiers mois de 2017, elle avait vu son indemnité parlementaire amputée, mais ces recouvrements avaient cessé lorsqu'elle avait quitté le Parlement européen dans le courant de l'année. Dans l'affaire concernant Catherine Griset, le Parlement évalue son dû à près de 300 000 euros. Il compte sur les suites de la procédure en cours en France pour récupérer la totalité de cette somme. Marine Le Pen n'est pas le seul membre de l'ex-FN à avoir été visé par des procédures de recouvrement pour des emplois d'assistants considérés comme fictifs par le Parlement européen, qui a notamment réclamé des remboursements à son père Jean-Marie Le Pen et à Bruno Gollnisch. Le préjudice tel qu'évalué par le Parlement européen s'élève au total à sept millions d'euros pour la période de 2009 à 2017. En France, une procédure judiciaire distincte a donné lieu à une quinzaine de mises en examen, dont celles de Marine Le Pen (détournement de fonds publics passible de dix ans de prison et un million d'euros d'amende) et du Front national en tant que personne morale. L'enquête préliminaire ouverte en janvier 2016 sur trois emplois présumés fictifs au sein du groupe Front national de l'ex-conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a été classée sans suite la semaine dernière, a annoncé le parquet de Lille. Reste à savoir si cela permettra à Marine Le Pen de relancer son image ternie par ses déboires judiciaires et surtout par un entre-deux-tours présidentiel calamiteux. Mais les Français et surtout les «gilets jaunes» ont aujourd'hui d'autres préoccupations et la présidente du RN compte bien profiter de la mobilisation en France pour arranger son image et retrouver la popularité dont elle et son parti jouissaient avant la présidentielle de 2017.

F. M.

Selon le Premier ministre, «le temps du dialogue est là» et «il faut désormais retisser l'unité nationale», mise à mal par cette fronde populaire inédite, née sur les réseaux sociaux. Le président «s'exprimera» – peut-être demain – et «il lui appartiendra de proposer les mesures» pour permettre «à l'ensemble de la Nation française de se retrouver et d'être à la hauteur des enjeux», a indiqué Edouard Philippe au terme d'une visite à Beauvais en fin de journée. Des tirs de gaz lacrymogènes aux abords des Champs-Élysées, des vitrines brisées sous les lumières de Noël et des voitures brûlées à Paris mais aussi des heurts et dégradations à Bordeaux, Toulouse, Marseille et encore Nantes, et toujours des blocages sur les routes : les images de samedi ont une nouvelle fois marqué les esprits. Mais elles sont sans commune mesure avec les scènes de guérilla urbaine, à l'Arc de Triomphe et dans plusieurs quartiers huppés de la capitale, qui avaient été observées une

Bénin

## Création du Parti républicain en vue des législatives de 2019

Quelques 80 formations et une centaine de mouvements politiques soutenant le gouvernement du président béninois, Patrice Talon, ont formé le Parti républicain en vue des élections législatives de mars 2019, a rapporté la radio publique béninoise. Le Parti républicain est la deuxième grande formation politique présidentielle après le Parti progressiste. «Le Parti républicain que nous portons sur les fonts baptismaux ce jour est une formation politique qui prône les valeurs républicaines portées par un libéralisme à visage humain», a déclaré Jean Michel Abimbola, porte-parole du

parti, à l'issue d'un congrès constitutif. Pour le ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, Abdoulaye Bio Tchane, personnalité de ce nouveau parti politique et de la mouvance au pouvoir, le Parti républicain est une formation «résolument tournée vers l'avenir». «Adhérer au Parti républicain, c'est non seulement faire le choix d'un régime politique de démocratie pluraliste respectant l'Etat de droit et les droits de la personne humaine mais aussi opter pour une volonté de paix et de concorde nationale prenant en compte notre histoire et la culture du peuple dans sa diversité», a-t-il souli-

gné. A moins de six mois des élections législatives de mars 2019, le paysage politique béninois tend au regroupement des formations politiques de mêmes obédiences en vue de la conquête de la majorité des 83 sièges de députés.

Selon le ministère béninois de l'Intérieur et de la Sécurité publique, plus de 300 partis et mouvements politiques animent actuellement la vie politique nationale du pays pour une population d'environ 11 millions d'habitants.

R. I.



Célébrant le 57<sup>e</sup> anniversaire de son décès

# Le cinéaste Abdenour Zahzah prépare un film sur Frantz Fanon

■ La célébration du 57<sup>e</sup> anniversaire du décès du médecin militant Frantz Fanon ne passe pas inaperçu. Après l'aménagement du musée Frantz-Fanon, lancé par l'association des «Amis du musée Fanon», le cinéaste Abdenour Zahzah annonce la préparation d'un film retraçant le parcours et la vie de ce médecin qui a soutenu la cause nationale malgré toutes les contraintes.



Par Abla Selles

Des préparatifs sont en cours à Blida, en vue de la réalisation d'un film sur le parcours militant et humanitaire du D<sup>r</sup> Frantz Fanon, a-t-on appris samedi auprès de l'initiateur du projet, le cinéaste Abdenour Zahzah. «Un long métrage sur le parcours de Frantz Fanon, durant la période de son exercice à l'hôpital de Blida, entre 1953 à 1956, où on faisait la distinction entre malades français et algériens, est en cours de préparation», a indiqué à la presse le réalisateur de la future œuvre, en marge du lancement de l'opération d'aménagement du musée Frantz-Fanon, mitoyen au Centre hospitalo universitaire (CHU) éponyme, en perspective de son ouverture au profit du public.

Il a signalé avoir reçu un soutien financier de l'ordre de 40% du coût du film de la part du ministère de la Culture, au moment où le restant de l'en-

veloppe sera complété grâce à la participation d'autres pays dans la production de cette œuvre cinématographique, dont les premières prises de vue seront lancées en octobre 2019.

Cette opération d'aménagement du musée Frantz-Fanon a été lancée par l'association des «Amis du musée Fanon», en marge de la commémoration du 57<sup>e</sup> anniversaire du décès de ce «médecin-militant», au niveau de ce qui fut son domicile, lorsqu'il exerçait dans cet établissement hospitalier, spécialisé à l'époque dans les maladies psychiatriques.

«Le tournage du film aura lieu au niveau de cet hôpital (CHU Frantz-Fanon de Blida), car il ne peut exister de meilleur décor que celui-ci», a souligné M. Zahzah, exprimant sa confiance en le «soutien du ministère de la Santé» pour la réussite de cette œuvre.

«Ce musée futur est un important acquis pour la wilaya de Blida, mais aussi pour toute

l'Algérie», s'est-il félicité, soulignant la «grandeur de la pensée de Fanon», qui est actuellement enseignée au niveau des grandes universités mondiales japonaises, coréennes et américaines.

A noter que le réalisateur Abdenour Zahzah est déjà l'auteur d'un film documentaire sur la vie de Fanon, réalisé en 2002 en collaboration avec le défunt professeur Bachir Ridouh. «En dépit des modestes moyens consacrés, ce film a eu un grand succès, et continue à être projeté à l'occasion de différentes manifestations culturelles et artistiques», a-t-il fait savoir.

A. S.

Festival international du cinéma d'Alger

## «I am not your negro» et «L'autre côté de l'espoir» lauréats

Le film documentaire «I am not your negro» du Haïtien Raoul Peck et le long métrage de fiction «L'autre côté de l'espoir» du Finlandais Aki Kaurismäki ont remporté les grands prix du 9<sup>e</sup> Festival international du cinéma d'Alger (Fica) qui a pris fin samedi soir.

Les jurys des films documentaires et fictions, présidés respectivement par le cinéaste sénégalais Ousmane William Mbaye et l'universitaire Nabil Boudraa, ont remis les prix aux lauréats lors d'une cérémonie, en présence du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi.

«L'autre côté de l'espoir» relate la vie des réfugiés en Finlande et de leurs péripéties à travers l'Europe par le prisme du parcours d'un réfugié syrien, survivant d'un bombardement à Alep, qui demande l'asile dans ce pays après avoir été séparé de sa sœur en Hongrie. Le jury de la

catégorie long métrage de fiction a également attribué un Prix spécial du jury au film «Mélancolie ouvrière», du réalisateur français Gérard Mordillat, dédié à la naissance du mouvement syndicaliste dans le milieu des femmes ouvrières françaises à la fin du XIX<sup>e</sup> et au parcours de la militante Lucie Baud.

Grand prix documentaire du Fica, «I am not your negro» (Je ne suis pas votre nègre), de Raoul Peck, aborde les luttes pour les droits civiques des Afro-Américains, menées par des militants défenseurs des droits des Noirs à l'image de Martin Luther King, Malcolm X et Medgar Evers.

Le Prix du jury est quant à lui revenu au documentaire «Free man» de la réalisatrice suisse Anne Frédérique Widman, alors que le jury de cette catégorie a décidé d'attribuer une mention spéciale au film allemand «True

Warrior» coréalisé par Ronja Von Wurmb-Seibel et Niklas Schenck.

Dans la catégorie long métrage de fiction, le Prix du public a été attribué à égalité aux films «Wadjib» de la Palestinienne Annemarie Jacir et «La voix des anges» de Kamel Laïche. Les cinéphiles présents ont également attribué ce prix ex æquo aux documentaires «Libre» du Français Michel Tosca et «Les enfants du hasard» coréalisé par les cinéastes belges Thierry Michel et Pascal Colson.

Le Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (Cict), un établissement de l'Unesco, partenaire du festival, a accordé la «Médaille Ghandi» au documentaire «Les enfants du hasard» qui symbolise, selon la représentante du conseil, «les valeurs défendues par l'Unesco et l'importance de l'éducation».

Lors de cette cérémonie de clôture, le Fica a rendu hommage au cinéaste tchadien Mahamat Saleh Haroun pour «son parcours exemplaire de cinéaste engagé». Le Fica a choisi d'offrir au réalisateur un Imzad, instrument musical ancestral classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco et qui est partagé par l'Algérie, le Mali, le Niger et le Tchad où il était particulièrement menacé de disparition.

Cette soirée de clôture s'est terminée par la projection du film «Une saison en France» de Mahamat Saleh Haroun, une fiction qui relate le parcours de Abbas, un professeur de français en Centrafrique qui fuit la guerre vers la France où il réussit à inscrire ses enfants à l'école et à travailler dans un marché en attendant de régulariser sa situation.

L. B.

Journées littéraires de Tébessa

## Ouverture, demain, de la neuvième édition

La 9<sup>e</sup> édition des Journées littéraires de Tébessa sera ouverte demain à la maison de la culture Mohamed-Chebouki et réunira des hommes de lettres de plusieurs wilayas du pays, a indiqué, samedi à l'APS, le directeur de la maison de la culture, Mounir-Mouissi. Cette nouvelle édition rassemblera, cette année, des romanciers, auteurs de romans, de fiction et d'essais ainsi que des poètes lyriques et amateurs du vers

libre en arabe, tamazight, français et anglais, a précisé la même source, détaillant que les wilayas d'Annaba, Sétif, Jijel, Batna, Ouargla et Adrar seront représentées par leurs écrivains et poètes aux côtés de 50 autres hommes de lettres de différentes régions de Tébessa.

Cet événement culturel abordera également le thème de «la littérature chez les jeunes» dans des conférences qui seront ani-

mées par des enseignants de l'université Larbi-Tebessi a encore ajouté M. Mouissi, soulignant que le rendez-vous de l'antique Théveste se consacrera au mouvement littéraire contemporain notamment chez les jeunes. Des séances de vente-dédicace des romans et recueils des invités des Journées littéraires de Tébessa figurent également au programme de cette 9<sup>e</sup> édition, a conclu la même source.

L. B.

### AGEND'ART

Musée national des beaux-arts (El-Hamma, Alger)

Jusqu'au 16 janvier 2019 :

Exposition «Fares Boukhatem ou l'art d'un insoumis», rétrospective des œuvres du plasticien Fares Boukhatem, un des pionniers de la peinture algérienne.

Institut culturel italien d'Alger

Jusqu'au 15 décembre :

Dans le cadre de la «Journée du contemporain», célébrée à chaque fin d'année, l'Institut culturel italien d'Alger organise une exposition dédiée à l'artiste peintre romain Claudio Burei.

Les Ateliers Sauvages (38, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 15 décembre :

Dans le cadre de la 14<sup>e</sup> édition de la Journée de l'art contemporain italien, les Ateliers Sauvages, en collaboration avec l'ambassade d'Italie et l'Institut culturel italien d'Alger, organisent une exposition de Claudio Burei intitulée «RDP» (Rien de personnel).

Galerie d'art «Couleurs et Patrimoine» (El-Biar)

Jusqu'au 15 décembre :

Etienne Dinet est à l'honneur lors d'une exposition en présence d'une belle brochette d'artistes du domaine.

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih

20 décembre :

La culture iranienne sera à l'honneur à Alger à l'occasion d'un concert de l'ensemble «Tarab» composé d'un panel de musiciens iraniens mais aussi issus de la diaspora iranienne en Europe.



## Naples Ounas et Ghoulam brillent

LES INTERNATIONAUX algériens du SSC Naples, Adam Ounas et Faouzi Ghoulam, se sont distingués samedi, lors de la 15<sup>e</sup> journée de Serie «A» italienne de football, avec respectivement un but et deux passes décisives, contribuant ainsi à la large victoire de leur équipe contre Frosinone (4-0). Après une ouverture du score relativement précoce de Zielsnik (7'), c'est Ounas qui était le premier des deux Algériens à s'illustrer, en inscrivant un joli but à la 40', sur une passe du Sénégalais Koulibaly. De son côté, Ghoulam a attendu la 68' et l'obtention d'un corner pour déposer le ballon sur la tête de Milik, qui ne s'est pas fait prier pour ajouter le troisième but, avant de revenir à la charge à la 84', pour inscrire le 4<sup>e</sup> et dernier but, encore une fois sur une passe décisive de Ghoulam. Un rendement ô combien significatif pour Ghoulam, qui effectuait son retour à la compétition après 402 jours d'absence, due à une ruptu-

re des ligaments croisés du genou droit, puis à une fracture transversale de la rotule droite. La première blessure avait été contractée le premier novembre 2017, lors de la réception de Manchester City (2-4) en Ligue des champions et, juste au moment où Ghoulam allait retrouver la compétition, en février dernier face aux Allemands du RB Leipzig en Europa League, il a contracté cette nouvelle blessure au niveau de la rotule qui a nécessité une intervention chirurgicale à la clinique Villa Stuart de Rome. Le défenseur international algérien n'a repris l'entraînement avec le groupe que depuis quelques semaines, ce qui n'a pas empêché l'entraîneur Carlo Ancelotti de le convoquer pour cette 15<sup>e</sup> journée de Série «A». Un choix qui finalement s'est avéré judicieux, puisque l'ancien Stéphanois (27 ans) a répondu présent, aussi bien sur le plan défensif qu'offensif.

## Cross-country / Challenge des Zibans La Maison de l'Environnement accueillera l'événement

LE 28<sup>e</sup> édition du challenge des Zibans, prévue le 15 décembre 2018 à Biskra, sera disputée sur le nouveau parcours du lieu dit «Maison de l'Environnement» a-t-on appris samedi auprès de la Fédération algérienne d'Athlétisme (FAA). Il s'agit de la deuxième étape du Challenge national de cross-country, après le Challenge de «La Révolution», disputé le 24 novembre dernier à Djelfa et remporté par Grine Ali, de la sélection nationale militaire, suivi d'Ouraghi Ramdane (Club d'Ouled Fayet/Alger), et un autre coureur de l'équipe nationale militaire (ndlr, Centre de préparation des équipes militaires de Ben-Aknoun /Alger), Zeghdane Issam. «Le coup d'envoi du Challenge des Zibans sera donné à 9h00», a encore précisé la FAA. Les Challenges de La Révolution et des Zibans seront suivis des Challenges de La Soummam (22/12/2018 à Béjaïa), El Mokrani (29/12/2018 à Bordj Bou Arréridj), Ahmed Klouche (5/01/2019 à

Chlef), et le cross des Ruines romaines (12/01/2019 à Batna). Le Challenge d'Alger, fraîchement rebaptisé au nom du défunt journaliste «Abdou Seghouani», lui, est programmé le 19 janvier 2019, et sera suivi de quatre autres Challenges, à savoir : Saïd Cherdioui (26/12/2019 à Tizi-Ouzou), Cherda Boulanouar (02/02/2019 à Tlemcen), Abdelmadjid Ouriba (09/02/2019 au Khroub) et Bouzid Saâl (16/02/2019 à Sétif). Le championnat national de cross sera la dernière compétition inscrite au programme de la saison en cours, et pour l'heure, sa date n'a pas encore été fixée. Mais selon certaines indiscrétions, il «pourrait être jumelé avec le Challenge Bouzid Saâl», prévu le 16 février 2019 à Sétif. Les athlètes Abdelaziz Kerziz de la sélection nationale militaire et Malika Benderbal de la Protection civile d'Alger ont remporté, samedi à Biskra, les courses du 27<sup>e</sup> Challenge national de cross-country des Zibans.

## Vovinam viet vo dao / Tournoi international d'Alger (2<sup>e</sup> et dernière journée) L'EN remporte 19 titres

LA SÉLECTION algérienne de vovinam viet vo dao a outrageusement dominé la deuxième et dernière journée du tournoi international d'Alger, organisée à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf, en remportant 19 des 20 finales qui ont été disputées samedi. Un scénario conforme à celui de la veille, puisque là-encore, les athlètes algériens avaient survolé la compétition, avec une moisson de 24 médailles : 10 or, 11 argent et 3 bronze. Un excellent parcours qui les avait dès lors placés en tête du classement général des médailles, loin devant l'Italie, deuxième avec 5 médailles (1 or, 2 argent et 2 bronze) au moment où la Côte d'Ivoire avait complété le podium de cette première journée, avec un total de 5 breloques (1 or et quatre bronze). Outre les 19 nouveaux titres, remportés samedi, la sélection algérienne a bonifié sa moisson de 18 médailles en argent et 11 bronze, ce qui porte son total cumulé à 72 médailles : 29 or, 29 argent et 14 bronze. De son côté, le podium de cette première édition du tournoi international d'Alger est resté

inchangé, avec l'Italie, toujours à la deuxième place, suivie de la Côte d'Ivoire. «La Squadra» a bonifié sa moisson de deux nouvelles médailles samedi (1 or, 1 bronze), alors que Les Eléphants en ont glané quatre (2 argent et 2 bronze). «Le niveau de la compétition était assez élevé, en présence de certains athlètes de renom, venus d'Europe, d'Asie et d'Afrique», a jugé l'international algérien Meheccuegue Ouassama, sociétaire de l'Olympique Bourouba, ajoutant que «cette compétition est venue au bon moment» pour l'aider, lui et ses coéquipiers «à préparer les importantes échéances internationales à venir», notamment les prochains championnats d'Afrique, prévus à la fin du mois en cours au Maroc. Des propos confirmés par la sociétaire de l'AS Sûreté nationale, l'ham Teboudi, ayant considéré que «la concurrence a été très rude», en se disant «heureuse que les gros efforts fournis pendant la préparation aient porté leurs fruits».

## ES Tunis

# Meziani opte pour «Bab Esouika»

■ L'attaquant algérien du Paradou AC, Tayeb Meziani, a opté par la formation tunisienne de «Bab Esouika» en s'engageant pour un contrat de trois saisons.



Le joueur du PAC vivra une nouvelle expérience

Par Mahfoud M.

Convoité par la JS Kabylie, Meziani (22 ans), pur produit de l'Académie JMG/PAC, a préféré rejoindre l'Espérance, détenteur de la Ligue des champions, où évolue le milieu offensif international Youcef Belaïli. Meziani avait porté la saison dernière, pendant six mois, les couleurs du club lituanien Stumbras Kaunas, après une première partie de saison passée avec Le Havre (Ligue 2 / France) sans pouvoir jouer en équipe première. Le joueur révélation de la saison 2016-2017 du PAC avec qui il avait marqué 15 buts, n'a pas réussi à s'imposer au sein du club normand, se

contentant de quelques apparitions avec la réserve en National 3. L'EST a dévoilé vendredi une liste de 23 joueurs retenus pour la Coupe du monde des clubs prévue aux Emirats arabes unis du 12 au 22 décembre. Meziani a donc préféré jouer dans un club étranger plutôt que de signer pour un club local, malgré les différentes offres qu'il a reçues, notamment de la JSK qui souhaitait s'attacher ses services lors de ce mercato pour renforcer son effectif et continuer à jouer les premiers rôles lors de la deuxième partie du championnat de Ligue I. En jouant dans ce club de l'EST, Meziani aura la

chance de jouer le mondialito étant donné que ce club a remporté la Ligue des champions d'Afrique, tout en ayant comme vœu de rejoindre un grand club européen vu qu'il garde encore espoir de retourner en Europe puisqu'il est encore jeune. Le club le plus populaire de Tunisie lui offre une opportunité de voir mieux, sachant qu'ici en Algérie il ne fera que stagner, surtout que le niveau est encore faible. En outre, le désormais ex-joueur du PAC souhaite être sélectionné en sélection nationale.

M. M.

## CS Constantine

# Lavagne a signé pour 18 mois

Le technicien français Denis Lavagne, 54 ans, a signé samedi en fin d'après-midi un contrat de 18 mois renouvelable avec le CS Constantine, sociétaire de Ligue 1 Mobilis de football. Au cours de la cérémonie de signature du contrat du nouvel entraîneur du CS Constantine, organisée au siège du club en présence des dirigeants du club, le coach français a exprimé sa disposition à «remettre l'équipe sur la bonne voie» du fait de sa riche expérience en Ligue des champions d'Afrique notamment, et sa connaissance du championnat local ainsi que plusieurs équipes du pays, l'ES Sétif et la JS Kabylie, entre autres. Lavagne, ancien directeur du Centre de formation du Havre AC (France), a également souligné qu'il œuvrera à «mener l'équipe

jusqu'à la phase de poules en ligue des champions d'Afrique et assurer une place au podium en Ligue 1 Mobilis». Succédant à l'entraîneur Abdelkader Amrani, qui a dû quitter le CSC après une série de mauvais résultats, Lavagne avait remporté quatre championnats et trois coupes avec le Cotonsport Garoua du Cameroun avec lequel il avait atteint la finale de la Ligue des champions africaine en 2008. Vainqueur également de la Coupe de Tunisie avec l'Etoile sportive du Sahel et entraîneur adjoint dans les clubs de l'Olympique Alès, Nîmes Olympique, le SC Bastia et l'ASOA Valence, Lavagne a également été directeur du centre du CS Sedan Ardennes et sélectionneur national du Cameroun.



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El Tarf

## Repêchage de deux corps sans vie sur deux plages de Ben M'hidi

DEUX corps sans vie ont été repêchés par les services de la Protection civile dans deux plages relevant de la daïra de Ben M'hidi, dans la wilaya d'El Tarf, a-t-on appris, hier, du chargé de communication de ce corps constitué, Abdelghani Mansouri. Le corps de la première personne a été repêché samedi en fin d'après-midi à la plage «Aouinet Kouka», a déclaré Abdelghani Mansouri, soulignant que la victime a été retrouvée à l'intérieur d'un tonneau, sans autre précision.

La même source a également indiqué qu'un autre corps sans

vie a été repêché, au cours de dernière semaine à la plage Henaya, dans la commune de Berrihane, daïra de Ben M'hidi, ajoutant que les services de la Protection civile se sont déployés aussitôt l'alerte donnée.

Repêchés dans un état de décomposition avancé, les deux corps ont été acheminés vers la morgue de l'hôpital de Ben M'hidi pour les besoins de l'autopsie et l'identification, a-t-on encore noté.

Ghani Y.

Batna/Ain Touta

## Deux morts et deux blessés graves dans un accident de la circulation

DEUX personnes sont décédées et 2 autres ont été grièvement blessées dans un accident de la circulation au lieu-dit Temara, dans la commune d'Ain Touta, wilaya de Batna, a révélé hier la Protection civile. L'accident est survenu samedi soir suite à une collision entre un véhicule touristique à bord duquel se trouvait quatre personnes et un camion semi-remorque, a indiqué le chargé de l'information et de la communication de ce corps constitué, le

lieutenant Hasane Yahia Cherif, détaillant que les deux victimes, une mère et sa fille, âgées de 42 et 18, sont décédées sur les lieux de l'accident.

L'accident a provoqué également des blessures graves à deux autres personnes, un père et son fils, âgés de 44 ans et 11 ans, ajoute la même source. Notons que cette famille est originaire de la daïra d'El Hamma, dans la wilaya de Khenchela.

Hani T.

Sidi Abdellah

## L'ANPT engrange un bénéfice de près de 6 millions d'euros annuellement

L'AGENCE nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT) de Sidi Abdellah (ouest d'Alger) engrange annuellement un bénéfice de près de 6 millions d'euros grâce aux 32 entreprises spécialisées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication activant au niveau de l'Agence, a indiqué hier son directeur général, Abdelhakim Bensaoula. «Les 32 entreprises implantées au niveau de l'incubateur de Sidi Abdellah rapportent, annuellement, à l'agence entre 5 à 6 millions d'euros», a déclaré M. Bensaoula, en marge d'une visite d'inspection d'une délégation parlementaire de la Commission des transports, des transmissions et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale (APN), précisant que ces revenus sont le fruit de petites et moyennes entreprises.

Tout en soulignant que son agence a géré depuis sa création, en 2004, pas moins de 330 projets, M. Bensaoula a fait

savoir que l'année 2017 a été clôturée par la création de 20 entreprises, déplorant néanmoins le manque de «moyens de transport permettant aux employés d'arriver à l'heure au travail».

Un inconvénient qui a été soumis à la commission des transports. Par ailleurs, le même responsable a relevé que l'ANPT est une agence autonome qui emploie 180 salariés et qu'elle est «capable de jouer un rôle très important dans le développement national».

Parmi ses missions principales, a-t-il expliqué, «la promotion de l'émergence d'une industrie technologique fiable qui contribue efficacement au développement de l'économie du pays», tout comme elle «accompagne les porteurs de projets dans une vision de développement des compétences nationales et permet la mise en synergie entre les différents acteurs du secteur».

K. L.



Djalou@hotmail.com

Béjaïa

## Fin de la crise à l'université

■Après trois semaines de grève et de blocage des deux campus universitaires par les étudiants, suivis de beaucoup d'appels à la raison, notamment de la part du Conseil scientifique et du recteur, les étudiants de l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa ont enfin décidé de suspendre leur mouvement de protestation et de reprendre les cours.

Par Hocine Cherfa

Cette décision a été prise suite à un round de dialogue et de négociation qui ont eu lieu mercredi dernier entre les étudiants et le recteur autour de la plateforme de revendications de la Coordination locale des étudiants (CLE). La rencontre a duré près de sept heures et a regroupé le conseil de direction de l'établissement universitaire, des directeurs des œuvres universitaires de Béjaïa et d'El-Kseur. Au cours de cette réunion, le recteur a pris l'engagement de satisfaire la plateforme de revendications présentée par la Coordination locale des étudiants (CLE) qui a suspendu son mouvement de protestation lors d'une assemblée générale des comités des cités et associations des étudiants, entre autres, au niveau du Campus Targa Ouzemour. Il faut noter que la réunion est intervenue après l'implication du CNES et du Snapap qui ont désigné le recteur comme seul responsable d'un éventuel pourrissement avec ses multiples manœuvres, et l'ont exhorté à s'asseoir à la table de négociations avec les représentants des étudiants pour mettre fin à la tension régnant à l'université. Selon le procès-verbal (dont nous déte-

nons une copie) qui a sanctionné cette réunion qui a duré sept heures, un climat serein et des débats de qualité ont caractérisé cette rencontre qui a abouti à des résultats satisfaisants. Les délégués des étudiants ont clarifié leurs préoccupations tant sur le plan pédagogique, social et culturel notamment, celles contenues dans leur plateforme de revendications remise au recteur de l'université, le 27 novembre dernier. «Les membres du conseil de direction, ainsi que les directeurs des œuvres universitaires ont écouté avec intérêt les différents intervenants et répondu ensuite à tous les points soulevés», lit-on dans ledit PV. C'est ainsi que la revendication de «l'accès au Master» a été acceptée et les doyens ont été chargés d'y répondre favorablement. Idem pour les horaires de prolongement (d'ouverture et de fermeture) de la bibliothèque centrale, l'amélioration des conditions d'hygiène et l'allègement du traitement des demandes des associations. C'est le cas aussi de la revendication liée à l'amélioration de l'encadrement pédagogique, la documentation, l'équipement des laboratoires, etc. Les doyens ont été chargés de réunir les comités pédagogiques afin d'évaluer les avancées en matière de qualité de l'enseignement.

L'autre point abordé, lors de la rencontre, a trait au respect des franchises universitaires et au dépôt de plainte à l'encontre d'étudiants par la directrice des œuvres universitaires de Béjaïa. Celle-ci a précisé dans son intervention, selon le PV rendu public, qu'«aucune plainte n'a été déposée à l'encontre des étudiants». En outre, le recteur de l'université affirme qu'il n'a enregistré «aucune violation des franchises universitaires et qu'il veille en permanence à la sécurité de toute la communauté universitaire». Par ailleurs, le conseil de direction de l'université de Béjaïa, mentionne le même PV, a répondu favorablement à toutes les revendications de prise en charge financière des stages pratiques des étudiants et des sorties pédagogiques, la réintégration des étudiants dans leur résidence, le paiement des bourses, la réfection des résidences d'Iryahen et Targa Ouzemour, etc. Le conseil de direction a souligné, lors de cette rencontre, l'intérêt qu'attache l'administration et les équipes de formation et de recherches aux aspects pédagogiques soulevés par les étudiants et «se réjouit du partage de cette vision avec la communauté estudiantine».

H. C.